

Session Automne 2026

Journée pédagogique	Jeudi 13 août
Début des cours	mercredi 19 août
Congé de la fête du Travail	lundi 7 septembre
Journée* horaire du lundi	10 septembre et 11 décembre
Date limite de désinscription	vendredi 18 septembre
Congé de l'Action de grâce	lundi 12 octobre
Journées d'études	mardi 13 au vendredi 16 octobre
Date limite d'abandon de cours	vendredi 30 octobre
Journée « Portes ouvertes »	mercredi 11 novembre
Fin des cours	vendredi 11 décembre
Session d'examens	du lundi 14 décembre au mardi 22 décembre
Épreuve uniforme de français	mercredi 16 décembre
Fin de la session	mardi 22 décembre
Journée de réserve	mercredi 23 décembre
Remise des notes	mercredi 30 décembre

Légende	
	Début des cours
	Absence de cours/élections
	Absence de cours
	Date d'abandon
	Fin de la session
	Journée d'examens
	Journée pédagogique
	Portes ouvertes
	Journée de reprise

AOUT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1	2	2	3	4		1	2	3	4	
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11
17	18	(19)	20	21	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25
31					28	29	30			26	27	28	29	30						28	29	30	31	

Modalités de reprise

Tout jour de cours perdu doit, en principe, être repris.

Pour l'année 2026-2027, la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la Direction des études. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro 1 du collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu :

AUTOMNE 2026

Premier jour de cours perdu :

Le lundi 14 décembre devient une journée de cours

Session d'exams : du 15 décembre au 23 décembre

L'épreuve uniforme de français demeure le 17 décembre

Date limite de remise des notes : 31 décembre